



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 16-sept.-2014

Date de révision 6-july.-2016

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	Rinz Off (Wash-Out) All Colors
Numéro de pièce	Black (44109, 91109), Blue (44105, 91105), Green (44108, 91108), Red (44106, 91106), White (44709), Yellow (44757, 91757)
Code de la formule	A511M (Black), N105 (Blue), N108 (Green), N106 (Red), Y709 (White), Y756 (Yellow)
No. ONU	UN1263
Utilisation recommandée	Marqueur à base de solvant

Adresse Fournisseur

ITW PRO BRANDS
805 E. Old 56 Highway
Olathe, KS 66061
TEL: 1 800 443-9536

Téléphone en cas d'urgence 800 535-5053 Infotrac

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES

Irritation grave des yeux

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons

Peut causer de la somnolence et des étourdissements

Nocif en cas d'ingestion

Contient un cancérogène connu ou suspecté

Aspect Faible viscosité, Varie

État physique Liquide.

Odeur douce, Alcool

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition

Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux

Éviter le contact avec les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Peau

Éviter le contact avec la peau. Risque d'irritation. Peut être nocif par contact cutané.

Inhalation

Peut causer de la somnolence et des étourdissements Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets chroniques	Éviter les expositions répétées. Risque d'effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique. Risque d'effets indésirables sur le foie.
Conditions médicales aggravées	Aucun à notre connaissance.
Interactions avec d'autres produits chimiques	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
Danger pour l'environnement	Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Propanol	71-23-8	60-100
Diacétone-alcool	123-42-2	15-40
Titane(dioxyde de)	13463-67-7	10-30
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...	84962-27-6	1-5
Silice	7631-86-9	1-5
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	1-5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Inflammable ; risque d'ignition par la chaleur, les étincelles ou les flammes.		
Point d'éclair	77 °F / 25 °C		
Méthode	Vase clos TAG		
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.		
<u>Données sur les risques d'explosion</u>			
Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.		
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.		
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.		
NFPA	Danger pour la santé 3	Inflammabilité 3	Instabilité 0
HMIS	Danger pour la santé 3*	Inflammabilité 3	Danger physique 0
			Dangers physico-chimiques - Précautions individuelles X

*Indique un risque chronique pour la santé

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Enlever toute source d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Petit déversement : Utiliser un matériau non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Déversement important : Pomper ou transférer sous vide le produit déversé dans des contenants propres pour récupération. Absorber le produit non récupérable.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Entreposage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Propanol 71-23-8	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 500 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 625 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³
Diacétone-alcool 123-42-2	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 240 mg/m ³	IDLH: 1800 ppm TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Silice 7631-86-9	10 mg/m ³	20 mppcf TWA; ((80)/(% SiO ₂)) mg/m ³)	IDLH: 3000 mg/m ³ TWA: 6 mg/m ³
Hydroxyde d'aluminium 21645-51-2	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction	-	

Mesures d'ordre technique	Douches Points de lavage des yeux Systèmes d'aération
----------------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes protectrices contre les projections de produits chimiques.
Protection de la peau et du corps	Gants résistants aux produits chimiques. Risque de contact : Bottes. Tablier
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
--------------------------	--

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Faible viscosité, Varie.	Odeur	douce, Alcool.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	Liquide
pH	Pas d'information disponible.	Méthode	Vase clos TAG
Point d'éclair	77 °F / 25 °C	Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.	Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition	97.22 °C / 207 °F	Limites d'inflammation dans l'air	
		Supérieure	13.7
		Inférieure	2.1
Densité	< 1 @ 70°F	Solubilité dans l'eau	70-80%
Solubilité	Pas d'information disponible.	Taux d'évaporation	1.3 (BuAc = 1)
Pression de vapeur	Donnée non disponible.	Densité gazeuse	> 1 (air = 1)
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	A511M Black: 88.89% N106 Red: 91.52% N105 Blue: 91.62% Y709 White: 73.39% N108 Green: 91.42% Y756 Yellow: 77.07%	VOC (g/l)	A511M Black: 786 g/L N106 Red: 802 g/L N105 Blue: 799 g/L Y709 White: 758 g/L N108 Green: 804 g/L Y756 Yellow: 757 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone Suie. Fumée
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Peut causer de la somnolence et des étourdissements Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Propanol	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4049 mg/kg (Rabbit)	> 13548 ppm (Rat) 4 h
Diacétone-alcool	= 4 g/kg (Rat)	= 13500 mg/kg (Rabbit)	
Titane(dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		
Silice	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	>2.2 mg/L (Rat) 4 h
Hydroxyde d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-

Toxicité chronique

Toxicité chronique Éviter les expositions répétées. Risque d'effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique. Risque d'effets indésirables sur le foie.

Cancérogénicité Ce produit contient du dioxyde de titane qui est classé comme un carcinogène 2B par le CIRC selon des études en laboratoire où des animaux ont été exposés à de la poussière de dioxyde de titane.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Titane(dioxyde de)		Group 2B	-	-
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-,hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...		Group 3		
Silice		Group 3		

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Effets sur l'organe-cible Sang. Système nerveux central. Yeux. Les vapeurs peuvent se condenser sous la forme d'un liquide légèrement jaunâtre Reins. Foie. Poumons. Appareil respiratoire. Peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Propanol		LC50 96 h: = 4480 mg/L flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 17700 mg/L 5 min EC50 = 45000 mg/L 5 h EC50 = 8686 mg/L 15 min EC50 = 980 mg/L 12 h	EC50 48 h: = 3642 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: 3339 - 3977 mg/L Static (Daphnia magna)
Diacétone-alcool		LC50 96 h: = 420 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 420 mg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 24 h: = 8750 mg/L (Daphnia magna)
Silice	EC50 72 h: = 440 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 5000 mg/L static (Brachydanio rerio)		EC50 48 h: = 7600 mg/L (Ceriodaphnia dubia)
Nom Chimique		log Pow		
Propanol		0.25 - 0.34		
Diacétone-alcool		1.03		

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Propanol	Toxic Ignitable
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...	Toxic Corrosive Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

No. ONU UN1263
Nom d'expédition Paint
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1263, Paint, 3, III
Numéro du guide des interventions d'urgence 128

TDG

No. ONU UN1263
Nom d'expédition Paint
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1263, Paint, 3, III

MEX

No. ONU UN1263
Nom d'expédition Paint
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1263, Paint, 3, III

ICAO

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Description	UN1263, Paint, 3, III

IATA

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)	3L
Description	UN1263, Paint, 3, III

IMDG/IMO

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E, S-E
Description	UN1263, Paint, 3, III, (25°C c.c.)

RID

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Description	UN1263, Paint, 3, III

ADR

No. ONU	UN1263
Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Description	UN1263, Paint, 3, III, (D/E)

ADN

Nom d'expédition	Paint
Classement des dangers	3
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Dispositions spéciales	163, 640E, 650
Description	UN1263, Paint, 3, III
Quantité limitée	5 L
Ventilation	VE01

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

Inventaires internationaux**Légende**

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
 LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Titane(dioxyde de)	13463-67-7	Carcinogen
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Propanol	X	X	X		X
Diacétone-alcool	X	X	X		X
Titane(dioxyde de)		X			X
Xanthylum,9-(2-carboxyphényl)-3,6-bis(diéthyl amino)-, hydrogènebis[3-[(4,5-dihydro-3-méthyl-5...			X	X	

Règlements internationaux

Mexique - classe

Risque sérieux, classe 3

Nom Chimique	État cancérigène	Limites d'exposition
Propanol		Mexico: TWA 200 ppm Mexico: TWA 500 mg/m ³ Mexico: STEL 250 ppm Mexico: STEL 625 mg/m ³

Diacétone-alcool		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 240 mg/m ³ Mexico: STEL 75 ppm Mexico: STEL 360 mg/m ³
Titane(dioxyde de)		Mexico: TWA 10 mg/m ³ Mexico: STEL 20 mg/m ³
Oxyde de zirconium		Mexico: TWA 5 mg/m ³ Mexico: STEL 10 mg/m ³
Silice cristalline		Mexico: TWA= 0.1 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

B2 Liquide inflammable
D2A Matières très toxiques
D2B Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 16-sept.-2014
Date de révision 6-july.-2016
Note sur la révision Libération initiale

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité